note d' I D F O C M A L I O D L 11.24 DECEMBRE

Près de 13 000 postes ont été offerts au recrutement 2010 d'enseignants du second degré, dont 10 000 pour l'enseignement public. Ce nombre s'inscrit en légère augmentation par rapport à la session précédente, après quatre années de baisse. En 2010. on observe un doublement des postes aux concours externes de l'enseignement privé sous contrat, après deux années de baisse, combinée à une stabilité dans l'enseignement public observée depuis trois ans. La baisse globale du nombre de candidats présents depuis le milieu des années 2000, commune aux deux secteurs, se poursuit en 2010. Les concours internes se distinguent néanmoins à cette session, avec une remontée du nombre de candidats dans les deux secteurs. En 2010. ont été admis 19 % des candidats présents aux concours externes du public comme du privé, et près de 8 % et 13 % des candidats présents aux concours internes, respectivement pour l'enseignement public et privé. La féminisation des lauréats est plus forte aux concours de l'enseignement privé. Par ailleurs, les lauréats du privé sont plus âgés que dans le public. Aux concours externes, près d'un quart des lauréats a un diplôme égal ou supérieur au niveau bac + 5 dans les deux secteurs.





Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public et privé

Les enseignants titulaires du secteur public sont recrutés par la voie de concours externes, internes et, exception faite de l'agrégation, de troisièmes concours.

Pour le second degré, à la session 2010, 10 085 postes ont ainsi été ouverts.

Cinq concours d'accès aux différents corps enseignants existent : l'agrégation (19,7 % des postes), le certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES, 56,4 %), au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS, 4,9 %), au professorat de l'enseignement technique (CAPET, 2,7 %) et au professorat de lycée professionnel (CAPLP, 16,3 %).

Le recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré s'effectue par concours organisés pour l'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les classes du second degré sous contrat (CAFEP). Ils correspondent aux concours externes et aux troisièmes concours du CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP. Les concours d'accès à une échelle de rémunération d'enseignants (CAER) correspondent pour le secteur privé aux différents concours internes de recrutement de l'enseignement public. Au total, 2 780 contrats ont été ouverts, soit environ quatre fois moins qu'aux concours de l'enseignement public, à l'image des effectifs d'enseignants dans chacun de ces secteurs.

Des concours aux modalités identiques dans les deux secteurs

Les candidats aux concours de l'enseignement privé passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public. Les concours externes pour l'accès à une liste d'aptitude sont ouverts aux candidats remplissant les conditions de titres et de diplômes exigées pour se présenter aux concours externes correspondants de l'enseignement public. Á la différence des concours de recrutement de l'enseignement public, les lauréats d'un CAFEP sont inscrits sur une liste d'aptitude par ordre alphabétique ; les recteurs procèdent au recrutement des candidats inscrits sur la liste qui justifient de l'accord d'un chef d'établissement de l'enseignement privé sous contrat. La validité de ces listes expire le 1er novembre suivant la date de proclamation des résultats. Pour les candidats aux CAER, organisés pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat, les conditions de durée de services et de diplômes sont les mêmes que celles qui sont requises pour les candidats aux concours internes correspondants de l'enseignement public.

Les deux secteurs se différencient par contre sur la part respective des concours externes et internes (tableaux 1 et 2). Dans l'enseignement public, l'entrée se fait majoritairement par la voie externe (8 300 postes sur 10 085, soit 82,3 %): 89 % au CAPES, 61,8 % pour l'agrégation. En revanche, les concours externes sont relativement moins importants dans le privé (1 800 sur 2 780, soit 64,7 % de l'ensemble des contrats ouverts à la session 2010). Plus encore que dans le public, les concours internes de l'enseignement privé représentent une voie de « titularisation » : les enseignants non titulaires sont relativement plus nombreux que dans le public (respectivement 18 % et 5 % des enseignants du second degré).

Le recrutement des personnes en situation de handicap en 2010

Aux concours de l'enseignement public, 0,8 % des candidats inscrits ont déclaré un handicap (0,4 % pour le privé), soit 856 inscrits pour 49 lauréats (82 inscrits et 8 lauréats pour le privé). De plus, 313 postes de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ont été réservés au recrutement par la voie contractuelle de personnes handicapées pour la rentrée 2010 dans le second degré.

Une répartition interacadémique contrastée

Pour chacun des secteurs, public ou privé, tous concours confondus, le principal centre est celui d'Arcueil qui regroupe les académies de Créteil, de Paris et de Versailles avec 22,9 % des lauréats pour 20,5 % des présents et 21,1 % des inscrits pour les concours de l'enseignement public, respectivement 18,2 %, 16,3 % et 16,8 % pour ceux de l'enseignement privé. Si, globalement, huit lauréats sur dix sont issus d'un concours de l'enseignement public, certaines académies présentent une répartition éloignée de cette moyenne. À Nantes, plus d'un tiers des lauréats provient d'un concours de l'enseignement privé, un quart pour les

TABLEAU 1 – Concours externes : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2010 France entière

académies de Lille et de Rennes.

		Concours externes / CAFEP												
Concours		Ens	eignement pu	blic			Ens	seignement pr	ivé					
Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite				
Disciplines scientifiques	501	6 648	3 319	501	15,1									
dont : Mathématiques	263	2 632	1 335	263	19,7									
Sciences physiques, chimie	158	2 250	992	158	15,9									
Disciplines littéraires et sc. humaines	306	5 559	2 836	306	10,8									
dont : Histoire	84	2 113	1 154	84	7,3									
Lettres modernes	80	1 281	644	80	12,4									
Langues	230	3 576	1 781	230	12,9									
dont : Anglais	128	1 848	895	128	14,3									
Espagnol	40	858	433	40	9,2									
Disciplines artistiques	43	996	422	43	10,2									
Éducation physique et sportive	18	615	132	18	13,6									
Disciplines technologiques	134	2 737	868	128	14,7									
dont : Économie et gestion	59	1 597	439	59	13,4									
Mécanique	25	225	92	25	27,2									
Total Agrégation	1 232	20 131	9 358	1 226	13,1									
Disciplines scientifiques	1 638	9 422	6 290	1 628	25,9	567	2 139	1 343	230	17,1				
dont : Mathématiques	868	4 349	2 860	857	30,0	165	991	615	122	19,8				
Physique-chimie	480	2 535	1 641	481	29,3	202	500	295	64	21,7				
Disciplines littéraires et sc. humaines	1 744	13 942	8 754	1 744	19,9	493	2 288	1 385	251	18,1				
dont : Lettres modernes	710	3 922	2 648	710	26,8	200	659	409	122	29,8				
Histoire-géographie	610	5 022	3 484	610	17,5	182	806	533	63	11,8				
Langues	1 446	9 221	6 068	1 446	23,8	185	1 523	872	155	17,8				
dont : Anglais	913	4 628	3 125	913	29,2	105	765	427	105	24,6				
Espagnol	315	2 676	1 853	315	17,0	55	498	321	32	10,0				
Disciplines artistiques	225	1 957	1 319	225	17,1	40	305	186	39	21,0				
Langages spéciaux (1)	5	103	43	4	9,3	2	3	2						
Total CAPES	5 058	34 645	22 474	5 047	22,5	1 287	6 258	3 788	675	17,8				
CAPEPS	450	2 996	2 431	450	18,5	110	608	403	110	27,3				
CAPET	242	4 499	1 898	242	12,8	112	873	381	63	16,5				
Disciplines d'enseignement général	475	6 655	3 655	475	13,0	105	823	406	81	20,0				
dont : Lettres-histoire	210	2 996	1 532	210	13,7	50	301	122	30	24,6				
Mathématiques-sciences physiques	192	2 273	1 354	192	14,2	35	346	184	35	19,0				
Disciplines technologiques	843	8 167	4 138	797	19,3	186	1 201	627	144	23,0				
dont : Économie et gestion	246	3 539	1 636	246	15,0	50	523	228	43	18,9				
Biotechnologie-santé environnement	130	795	381	130	34,1	21	138	59	20	33,9				
Total CAPLP	1 318	14 822	7 793	1 272	16,3	291	2 024	1 033	225	21,8				
Total concours externes et CAFEP	8 300	77 093	43 954	8 237	18.7	1 800	9 763	5 605	1 073	19.1				

(1) À compter de la session 2010, un CAPES de langue des signes française (LSF) est créé (concours externe, interne et troisième concours); seuls le concours externe et le troisième concours ont été ouverts en 2010. Il est destiné à doter l'éducation nationale d'un vivier de professeurs habilités à enseigner la langue des signes française à laquelle la loi du 11 février 2005 (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) a conféré le statut de langue à part entière. Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

Source: MENJVA - MESR DEPP / Système de gestion OCEAN

TABLEAU 2 – Concours internes : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2010 France entière

				(oncours in	ternes / CAE	R		anomont privá										
Concours		Ens	eignement pu	blic			Ens	Enseignement privé											
ooneouro	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Contrats	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite									
Disciplines scientifiques	200	4 927	3 320	200	6,0	36	829	537	25	4,7									
dont : Mathématiques	114	2 229	1 498	114	7,6	12	346	218	8	3,7									
Sciences physiques, chimie	45	1 484	964	45	4,7	11	276	167	4	2,4									
Disciplines littéraires et sc. humaines	258	4 787	2 940	258	8,8	34	608	353	26	7,4									
dont : Lettres modernes	106	2 041	1 266	106	8,4	12	248	153	12	7,8									
Histoire-géographie (1)	90	1 486	883	90	10,2	12	180	94	6	6,4									
Langues	117	2 982	1 937	117	6,0	20	328	212	19	9,0									
dont : Anglais	56	1 618	1 011	56	5,5	10	177	101	10	9,9									
Espagnol	30	948	643	30	4,7	6	121	90	6	6,7									
Disciplines artistiques	27	599	394	27	6,9	7	123	76	5	6,6									
Éducation physique et sportive	100	1 776	1 074	100	9,3	12	170	102	12	11,8									
Disciplines technologiques	58	1 802	947	58	6,1	11	277	148	10	6,8									
dont : Économie et gestion	38	1 100	531	38	7,2	7	179	99	7	7,1									
Génie électrique	12	369	218	12	5,5	2	59	33	2	6,1									
Total Agrégation	760	16 873	10 612	760	7,2	120	2 335	1 428	97	6,8									
Disciplines scientifiques	205	2 894	1 893	205	10,8	250	1 579	1 252	250	20,0									
dont : Mathématiques	130	1 534	1 046	130	12,4	100	620	508	100	19,7									
Sciences de la vie et de la Terre	38	601	377	38	10,1	60	512	415	60	14,5									
Disciplines littéraires et sc. humaines	216	4 696	2 752	216	7,8	238	1 933	1 497	235	15,7									
dont : Lettres modernes	95	1 642	1 028	95	9,2	100	918	728	99	13,6									
Histoire-géographie	60	1 247	689	60	8,7	103	661	509	103	20,2									
Langues	170	2 972	2 170	170	7,8	111	1 380	1 146	111	9,7									
dont : Anglais	108	1 414	1 010	108	10,7	60	667	542	60	11,1									
Espagnol	29	911	653	29	4,4	40	454	385	40	10,4									
Disciplines artistiques	35	683	445	35	7,9	25	200	151	25	16,6									
Total CAPES	626	11 245	7 260	626	8,6	624	5 092	4 046	621	15,3									
CAPEPS	40	1 455	812	40	4,9	40	868	657	40	6,1									
CAPET	33	938	428	33	7,7	26	301	199	26	13,1									
Disciplines d'enseignement général	55	2 713	1 370	55	4,0	90	613	401	69	17,2									
dont : Mathématiques-sc. physiques	30	968	528	30	5,7	25	239	162	25	15,4									
Lettres-histoire	20	1 205	586	20	3,4	45	226	141	24	17,0									
Disciplines technologiques	271	3 722	2 323	264	11,4	80	843	588	71	12,1									
dont : Biotechnologie-santé environnement	63	684	438	63	14,4	12	155	108	10	9,3									
Économie et gestion	60	1 179	662	60	9,1	24	345	236	24	10,2									
Total CAPLP	326	6 435	3 693	319	8,6	170	1 456	989	140	14,2									
Total concours internes et CAER	1 785	36 946	22 805	1 778	7.8	980	10 052	7 319	924	12.6									

(1) Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

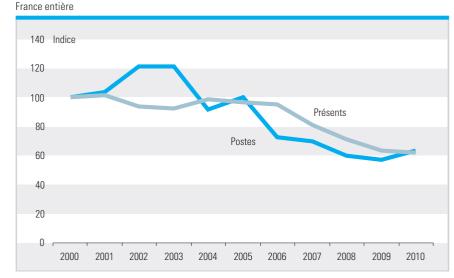
Source: MENJVA - MESR DEPP / Système de gestion OCEAN

En 2010, la baisse du nombre de candidats aux concours externes se poursuit dans les deux secteurs

Dans les années 2000, le recrutement des enseignants est orienté à la baisse (graphique 1), tendant vers une stabilisation en fin de période. C'est ainsi que depuis 2008, le volume de recrutements oscille autour de 12 000 postes ouverts par an, 2010 se situant légèrement au-dessus de ce niveau. Le nombre de candidats se présentant aux concours suit la baisse du nombre de postes ou contrats offerts depuis la seconde moitié des années 2000. On retrouve en 2010 le même ratio candidats/postes qu'en 2000.

Ces évolutions d'ensemble sont largement influencées par celles des concours

GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de postes/contrats et de présents à l'ensemble des concours de l'enseignement du second degré (base 100 en 2000)



Source : MENJVA - MESR DEPP / Système de gestion OCEAN

externes et en particulier ceux du public, tant pour l'offre que pour la « demande » (graphique 2). Néanmoins, les autres composantes (concours externes du privé, concours internes des deux secteurs) participent également à ces évolutions.

La baisse du nombre de candidats aux concours externes de l'enseignement public

et de l'enseignement privé est une tendance commune à l'ensemble des concours externes de la fonction publique. L'ensemble des concours de catégorie A, dont près de la moitié des postes offerts est destinée aux concours d'enseignants, est particulièrement touché par ce phénomène. S'agissant du recrutement des enseignants du secteur privé, la session 2010 est atypique, avec un doublement du nombre de contrats par rapport au point particulièrement bas de l'année précédente. Pour autant, cette hausse est en partie artificielle, car tous les postes ne sont pas pourvus dans le secteur privé. En nombre d'admis, entre 2009 et 2010, la hausse est deux fois moins importante (+ 50 %).

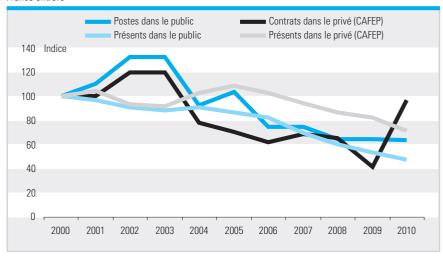
Quant aux concours internes, l'offre comme la demande baissent également dans la seconde moitié des années 2000, tant dans le secteur public que dans le secteur privé (graphique 3). 2010 marque de ce point de vue une rupture de tendance. Les candidats présents aux concours internes de l'enseignement public sont plus nombreux qu'en 2009 (+ 12,9 %), tout comme les postes (+11,6 %). Aux CAER, le nombre de présents augmente fortement (+ 25,3 %) pour un nombre de contrats constant.

Des concours qui restent très sélectifs...

À la session 2010, le nombre de présents rapporté au nombre de postes est de 5,3 pour les concours externes du public (tableau 1). Ce rapport est en baisse ces dernières années, compte tenu de la diminution du nombre de candidats et de la stabilisation du nombre de postes ouverts. Corrélativement, dans la mesure où quasiment tous les postes offerts sont pourvus, le taux de réussite a augmenté pour atteindre 18,7 %. Aux CAFEP, dans un contexte d'augmentation exceptionnelle du nombre de contrats, le rapport est plus favorable que pour les concours externes du public : 3 candidats présents pour un contrat. Toutefois, ce rapport ne présage pas d'un meilleur taux de réussite dans le privé, tous les contrats offerts aux CAFEP n'étant pas pourvus. Le taux de réussite (19,1 %) s'établit au même niveau que dans le public, et est en hausse par rapport aux années

GRAPHIQUE 2 – Évolution du nombre de postes/contrats et de présents aux concours externes de l'enseignement du second degré (base 100 en 2000)

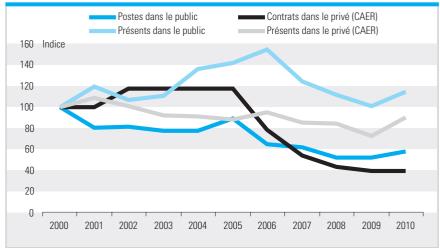
France entière



Source: MENJVA - MESR DEPP / Système de gestion OCEAN

GRAPHIQUE 3 – Évolution du nombre de postes/contrats et de présents aux concours internes de l'enseignement du second degré (base 100 en 2000)

France entière



Source : MENJVA - MESR DEPP/ Système de gestion OCEAN

précédentes où il se maintenait à un niveau sensiblement plus bas que dans le public. Autour de ces moyennes, les chances de succès varient selon les concours et/ou les disciplines. Pour les concours externes du public, elles sont plus grandes au CAPES (22,5 %) et au CAPEPS (18,5 %) qu'à l'agrégation (13,1 %) ou au CAPLP (16,3 %). Les disciplines scientifiques sont elles-mêmes au-dessus des moyennes de l'agrégation et du CAPES, les disciplines littéraires et de sciences humaines étant au-dessous et les langues vivantes en position intermédiaire. Pour les concours externes du privé, les taux de réussite sont moins dispersés, à l'exception du CAFEP-CAPEPS (27,3 %), pour lequel tous les contrats offerts ont été pourvus.

Au CAFEP-CAPES, quelle que soit la discipline, les taux de réussite sont inférieurs à ceux du CAPES externe du public, les taux de rendement pouvant être faibles (40 % dans les disciplines scientifiques). Le taux de réussite au CAPLP est en revanche plus élevé dans le secteur privé que dans le secteur public, le taux de rendement s'élevant à 77 %. Les concours internes sont structurellement plus sélectifs que les concours externes, dans les deux secteurs : à la session 2010, 12,8 candidats se sont présentés pour un poste dans le public contre 7,5 aux CAER (tableau 2). Compte tenu de ce rapport plus favorable dans le privé et d'un taux de rendement (rapport entre le nombre d'admis et de postes offerts) qui se rapproche de 100 % comme dans le public, le taux de

réussite dans le secteur privé, aux CAER, est toujours plus élevé que dans le public, soit 12,6 % contre 7,8 % dans le public. Aux concours internes, dans le public, les chances de succès aux différents concours sont à peu près les mêmes (10,8 % néanmoins au CAPES dans les disciplines scientifiques). Elles sont plus faibles pour le CAPEPS (4,9 %). Les taux de réussite sont également bas dans le privé pour l'agrégation (6,8 %) et le CAER-CAPEPS (6,1%). Pour les autres concours, les chances sont plus fortes que dans le public, jusqu'à 20 % dans les disciplines scientifiques du CAER-CAPES, pour 15,7 % dans les disciplines littéraires et de sciences humaines, deux groupes pour lesquels tous les contrats offerts ont été pourvus.

Ainsi, 83,4 % des 12 012 admis aux concours d'enseignement du second degré sont issus des concours de l'enseignement public. 82,2 % des lauréats du public ont réussi un concours externe contre 53,7 % dans le privé.

... auxquels les candidats se présentent plusieurs fois

En particulier aux concours externes où les candidats sont les plus nombreux, le taux élevé de « redoublants » parmi les candidats reflète la difficulté de ces concours. Dans cette voie de recrutement, le nombre de candidatures est alimenté pour une partie importante par les redoublants : 44,2 % et 39,3 % des candidats étaient présents aux concours externes à la session 2009 dans les secteurs public et privé respectivement (tableau 3).

En revanche, les multi-candidatures sont moins courantes. Parmi les 77 093 candidatures enregistrées aux différents concours externes du public à la session 2010, 13 546 personnes se sont inscrites à plusieurs concours. Ainsi, les 77 093 inscriptions correspondent à 60 497 candidats; les multi-inscrits représentent 22,4 % des candidats et les inscriptions multiples 17,6 % des inscriptions. Proportionnellement moins nombreuses, notamment en l'absence de combinaisons associant agrégation et les concours de niveau CAPES (ou équivalent), les multi-inscriptions aux CAFEP constituent 9,2 % des inscriptions,

TABLEAU 3 – Répartition des candidats aux concours externes de l'enseignement du second degré en 2010

France entière

	Candidature unique	%	Candidatures multiples	%	Total	dont redoublants	%
Candidats inscrits							
Public	46 951	77,6	13 546	22,4	60 497	26 099	43,1
Privé	7 821	89,6	903	10,4	8 724	3 088	35,4
Candidats présents							
Public	30 945	83,1	6 276	16,9	37 221	16 443	44,2
Privé	5 017	94,6	288	5,4	5 305	2 083	39,3
Candidats admis							
Public	7 775	97,1	231	2,9	8 006	259	3,2
Privé	1 027	97,8	23	2,2	1 050		

Remarque : les calculs ont été effectués sur les deux secteurs séparément. Les candidats ne peuvent s'inscrire, à la même session, au concours de l'enseignement public et de l'enseignement privé dans la même discipline.

Source: MENJVA - MESR DEPP / Système de gestion OCEAN

soit 10,4% des candidats: 903 personnes se sont inscrites à plusieurs CAFEP. En termes de candidatures effectives (les présents), les multi-tentatives sont moins nombreuses, 6 276 sur 43 954 aux concours externes du public, soit 14,3 % contre 5,1 % dans le privé. Les pourcentages sont encore plus faibles pour les multi-admissions, 2,8 % pour le public, 2,1 % pour le privé.

Un tiers des lauréats aux concours externes du privé a une expérience d'enseignement contre 10 % dans le public

Les élèves des IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) représentent le premier vivier de recrutements externes d'enseignants du public (56,2 %). Avec les autres étudiants et les élèves d'une école normale supérieure (ENS), ils constituent 77,9 % des lauréats des concours externes du public (tableau 4) pour 56,5 % des présents. Dominante, la part des lauréats issus des IUFM est toutefois sensiblement inférieure dans le privé (39 % pour 20,7 % des présents). Les élèves des IUFM affichent un taux de réussite relativement élevé aux concours externes (27,7 % pour le public et 36 % pour le privé).

Le privé compte une proportion importante d'enseignants non titulaires parmi les lauréats aux CAFEP, soit 31,3 %dont 21,1 % de maîtres auxiliaires. Avec les enseignants titulaires, ils représentent globalement 33,5 % des lauréats aux concours externes du privé contre 9,9 % dans le public.

Les concours internes du public présentent la particularité de recouvrir deux types de recrutement. D'une part, les enseignants titulaires constituent la grande majorité des admis à l'agrégation (96,6 %); ce concours représente pour eux une voie de promotion interne. D'autre part, un grand nombre des lauréats aux autres concours internes du public est composé d'agents non titulaires, un recrutement alors identifié comme une voie de titularisation (tableau 5).

Globalement, la part des professeurs contractuels s'élève à 30,3 % (27,5 % des présents), celle des maîtres auxiliaires à 1,6 % et celle des vacataires à 5 %. Les enseignants du privé composent logiquement la totalité des recrutements internes du privé.

Un taux de féminisation plus élevé aux concours d'enseignants du privé

Aux concours de l'enseignement public, les femmes constituent 60,9 % des admis pour 58,7 % des présents. La féminisation est plus élevée aux concours de l'enseignement privé : 68 % des admis sont des femmes, soit sept points de plus que dans le public, pour 65 % des présents. Cette plus forte féminisation comparée aux concours du public, se vérifie pour tous les concours, aux CAFEP (69,2 % contre 61,5 % aux concours externes du public) comme aux CAER (66,5 % au lieu de 57,9 % aux concours internes du public). La présence féminine est nettement supérieure au CAPES (74 % pour le privé contre 67,9 % pour le public), à l'agrégation (62,9 % contre 53,7 %) et au CAPLP (62,7 % contre 52,3 %) (graphique 4). Les taux de féminisation sont plus faibles au CAPEPS (40,7 % pour le privé,

France entière

Origina das condidata	Agrégation	CAI	PES	CAF	PEPS	CA	CAPET		CAPLP		Total des admis aux concours externes/CAFEP				
Origine des candidats	Public	Public	Privé	Taux de Public	réussite Privé										
Élèves IUFM	5,4	68,7	49,5	85,3	30,0	59,9	25,4	44,3	15,6	56,2	39,0	27,7	36,0		
Étudiants et élèves ENS	75,7	15,0	17,9	7,1	45,5	1,2	3,2	5,2	6,2	21,7	17,4	21,9	23,9		
MI-SE *		0,1	0,3	0,2				0,2	0,4	0,1	0,3	8,9	15,0		
Autres extérieurs **	3,0	10,5	7,4	4,9	7,3	21,9	11,1	23,9	16,0	11,5	9,4	10,5	11,9		
Total extérieurs	84,1	94,3	75,1	97,5	82,8	83,0	39,7	73,6	38,2	89,5	66,1	21,7	25,2		
Maîtres auxiliaires	0,2	0,5	14,2	0,5	9,1	1,7	34,9	1,7	43,6	0,7	21,1	7,3	13,2		
Contractuels	0,5	2,9	3,7	0,7	1,8	10,7	3,2	20,6	7,1	5,4	4,2	10,1	11,0		
Vacataires	0,5	1,4	3,9	1,1	3,6	1,7	6,3	1,9	3,6	1,3	3,9	10,6	13,9		
Enseignants du privé		0,0	1,5		0,9	0,4	11,1	0,2	2,2	0,0	2,1	6,9	12,2		
Total enseignants non titulaires	1,2	4,8	23,3	2,3	15,4	14,5	55,5	24,4	56,5	7,4	31,3	9,8	12,9		
Stagiaires IUFM	2,0	0,1								0,4		7,0			
Autres stagiaires ***	0,8	0,1	0,1	0,2	0,9	0,8		0,1	0,9	0,2	0,4	13,7	26,7		
Enseignants	11,9	0,7	1,5		0,9	1,7	4,8	1,9	4,4	2,5	2,2	6,6	14,3		
Total titulaires et stagiaires	14,7	0,9	1,6	0,2	1,8	2,5	4,8	2,0	5,3	3,1	2,6	6,9	15,1		
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0				
Effectifs	1 226	5 047	675	450	110	242	63	1 272	225	8 237	1 073	18,7	19,1		

Remarque: les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

Source : MENJVA - MESR DEPP/ Système de gestion OCEAN

TABLEAU 5 – Origine des lauréats aux concours internes d'enseignants (en %) - session 2010 France entière

Origine des candidats	Agrég	gation	on CAPES CAPEPS				CAPET		CAPLP		Total des admis aux concours internes/CAER			
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	vé Public	Privé	Taux de réussite	
	Fublic	riive	Fublic	riive	Fublic	riive	Fublic	riive	Fublic	riive		riive	Public	Privé
MI-SE *			1,4						0,3		0,6		5,7	
Autres extérieurs **	3,4		24,3		47,5		27,3		8,5		13,1		7,1	
Total extérieurs	3,4		25,7		47,5		27,3		8,8		13,7		7,1	
Maîtres auxiliaires			2,7		2,5		3,0		3,1		1,6		4,6	
Contractuels			41,9		10,0		60,6		79,3		30,3		8,6	
Vacataires			10,2		40,0		6,1		2,2		5,0		10,0	
Enseignants du privé		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		12,6
Total enseignants non titulaires		100,0	54,8	100,0	52,5	100,0	69,7	100,0	84,6	100,0	36,9	100,0	8,4	12,6
Stagiaires ***			0,8								0,3		14,3	
Enseignants	96,6		18,7				3,0		6,6		49,1		7,6	
Total titulaires et stagiaires	96,6		19,5				3,0		6,6		49,4		7,6	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
Effectifs	760	97	626	621	40	40	33	26	319	140	1 778	924	7,8	12,6

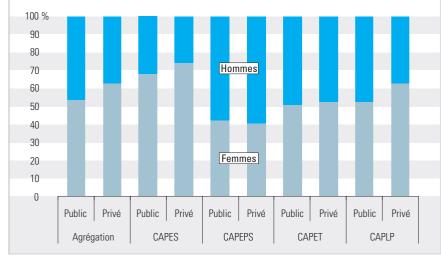
^{*} MI: maître d'internat - SE: surveillant d'externat.

Source : MENJVA - MESR DEPP / Système de gestion OCEAN

42,4 % pour le public). Parmi les admis aux concours de l'enseignement public, comme de l'enseignement privé, les femmes sont largement majoritaires en documentation (89,6 % et 90,6 % pour le privé), en langues (81,9 % et 89,8 %) et dans les disciplines littéraires (75,1 % et 84 %). Aux concours du privé, les lauréats sont plus souvent des femmes dans les disciplines scientifiques (60,5 %) et technologiques (60,8 %) qu'aux concours du public (respectivement 47,4 % et 51,4 %).

Globalement, leur taux de réussite est supérieur de près de deux points à celui des hommes (15,6 % aux concours du public, 16,1 % à ceux du privé, contre 14,2 % pour les hommes dans les deux secteurs).

GRAPHIQUE 4 – Les lauréats aux concours de l'enseignement du second degré en 2010 selon le sexe France entière



 $\textit{Source: MENJVA - MESR DEPP/Syst\`eme de gestion OCEAN}$

^{*} MI: maître d'internat - SE: surveillant d'externat.

^{**} Autres extérieurs (assistants d'éducation, sans emploi, secteur privé, personnels administratifs).

^{***} Autres stagiaires (fonctionnaires stagiaires).

^{**} Autres extérieurs (assistants d'éducation, personnels administratifs).

^{***} Stagiaires (fonctionnaires stagiaires).

Des lauréats aux concours externes plus jeunes dans le public

Les lauréats aux concours externes sont logiquement plus jeunes que ceux des concours internes: les « moins de 30 ans » sont prépondérants dans le public comme dans le privé (graphique 5). L'âge moyen des lauréats s'établit respectivement à 26,6 ans et 28,5 ans. Aux concours internes, la tranche d'âge de 30 à 34 ans est la plus importante. Les lauréats des concours internes du public ont en moyenne près de neuf ans de plus (35,2 ans) qu'aux concours externes, ceux du privé près de six ans de plus (34,3 ans).

Aux concours externes, les lauréats sont donc plus jeunes dans le public que dans le privé, où l'expérience d'enseignement d'une part importante de lauréats aux CAFEP (un tiers d'entre eux) contribue à recruter des enseignants en moyenne plus âgés que dans le public. Aux concours internes, la situation est inversée : les lauréats sont un peu plus jeunes dans le privé.

Globalement, le taux de réussite décroît avec l'âge : il s'élève à 28,3 % pour les « moins de 25 ans » contre 3,6 % pour les « 50 ans et plus » aux concours du public, respectivement 35,3 % et 5,8 % aux concours du privé.

Des lauréats de plus en plus diplômés dans les deux secteurs

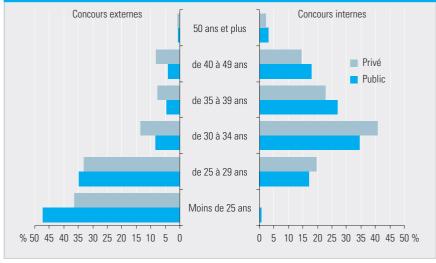
La session 2010 est une année de transition dans le cadre de la « mastérisation ». Des dispositions dérogatoires ou temporaires ont été prévues pour les différents concours de recrutement de personnels enseignants du second degré (voir encadré « Source et définitions »).

En 2010, dans les deux secteurs, plus de un lauréat sur cinq a un diplôme égal ou supérieur au niveau bac + 5 (niveau I), tous concours confondus, sachant que la condition de diplômes varie selon le concours présenté.

La part des lauréats titulaires d'un diplôme de niveau I (doctorat, master, diplôme

GRAPHIQUE 5 – Répartition par tranches d'âge des lauréats aux concours de l'enseignement du second degré en 2010

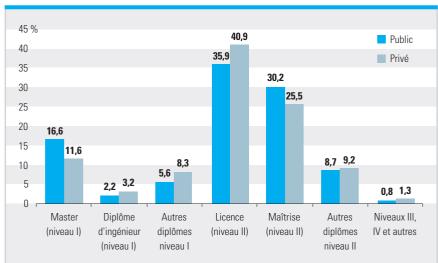
France entière



Source: MENJVA - MESR DEPP / Système de gestion OCEAN

GRAPHIQUE 6 – Part des diplômes des lauréats aux concours externes de l'enseignement du second degré en 2010

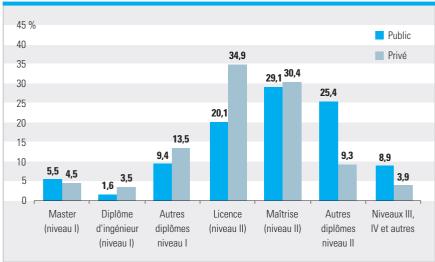
France entière



Source: MENJVA - MESR DEPP / Système de gestion OCEAN

GRAPHIQUE 7 – Part des diplômes des lauréats aux concours internes de l'enseignement du second degré en 2010

France entière



Source: MENJVA - MESR DEPP / Système de gestion OCEAN

d'ingénieur...) a augmenté dans les deux secteurs entre les dernières sessions. Aux concours externes du public, cette part a doublé en deux ans, passant de 10,9 % en 2008 à 24,4 % en 2010 ; aux CAFEP, elle s'établit à 23,1 % en 2010 contre 16,4 % en 2008. Également en progression aux concours internes et CAER, cette proportion est moins élevée, respectivement 16,5 % et 21,5 % en 2010 (graphiques 6 et 7). Aux concours externes, le niveau I correspond pour l'essentiel au master : 16,6 % de l'ensemble des lauréats du public en sont titulaires, 11,6 % pour le privé,

respectivement 15,7 % et 12,2 % des présents. En revanche, ils sont minoritaires aux concours internes du public (5,5 %) comme du privé (4,5 %). Public ou privé, concours externes ou internes, les trois quarts des lauréats possèdent un diplôme de niveau II, principalement une licence ou une maîtrise. La part des titulaires d'un diplôme égal ou inférieur au niveau III est très marginale, sauf chez les lauréats des concours internes du public (soit 8,9 % dont 5 % titulaires d'un BTS/DUT).

Catherine Valette, DEPP A2

Pour en savoir plus

www.education.gouv.fr depp.documentation@education.gouv.fr

Source et définitions

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion OCEAN. Le champ géographique recouvre la France entière (France métropolitaine, départements d'outre-mer [DOM], collectivités d'outre-mer [COM] et Nouvelle-Calédonie).

Les décrets du 28 juillet 2009 (J.O. du 29 juillet 2009) ont modifié les conditions d'inscription aux concours de recrutement du second degré. La session 2010 est une année de transition vers la « mastérisation ». Des dispositions transitoires ont été prévues, relatives aux conditions de titres ou de diplômes pour les concours externes et internes.

Les concours sont ouverts aux candidats titulaires de diplômes ou de titres sanctionnant un niveau d'études déterminé par chacun des décrets statutaires des corps concernés.

Aux concours externes, peuvent se présenter, pour la seule session 2010 :

- les candidats présents aux épreuves d'admissibilité de la session 2009 des concours externes correspondants (ou 2008 si la spécialité n'était pas ouverte en 2009) remplissant les conditions d'inscription en vigueur en 2009 :
- les candidats justifiant d'un bac + 4;
- les candidats inscrits en première année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un diplôme équivalent ; ces candidats ne peuvent être nommés fonctionnaires stagiaires que s'ils justifient de la validation de leur année.

Á la session 2010, les **concours internes** sont ouverts aux candidats qui justifient d'un diplôme validant un cycle d'études postsecon-

daires d'au moins quatre années. Jusqu'à la session 2015 incluse, les conditions de titres ou de diplômes des candidats recrutés avant le 30 juillet 2009 restent celles en vigueur pour la session 2009. Les candidats doivent en outre remplir les conditions de qualité (fonctionnaires des trois fonctions publiques, enseignants non titulaires) et de services publics (ancienneté des services accomplis en qualité d'agent public).

Peuvent se présenter au CAER les maîtres et les documentalistes contractuels, agréés ou délégués des établissements d'enseignement privés sous contrat qui justifient des conditions de diplômes et de durée de services publics exigés des candidats aux concours internes correspondants de l'enseignement public.

Les **troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Ils n'ont pas à justifier de diplômes.

Les présents sont les candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Taux de couverture. Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en pourcentage.

Taux de réussite. Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de présents, en pourcentage.